

REGLEMENT HEAVENT AWARDS 2019

Article 1: les participants

- 1.1. Peuvent participer toute entreprise, agence, organisateur de salons et congrès ayant produit en 2018* un événement susceptible d'entrer dans l'une des catégories mentionnées ci-dessous.

Article 2: les dossiers

- 2.1. Sont acceptés tous les événements produits en France ou à l'international entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018
- 2.2. Chaque participant peut présenter autant de dossiers qu'il le souhaite
- 2.3. Un même dossier ne peut-être présenté que dans 2 catégories maximum
- 2.4. Les candidats francophones doivent remplir leur dossier en français, les candidats de langue étrangère en français ou en anglais
- 2.5. Chaque dossier doit être renseigné en intégralité et accompagné des documents suivants :
 - un exemplaire du règlement, signé avec la mention 'lu et approuvé'
 - une attestation sur l'honneur valant accord de votre client pour votre candidature aux Heavents Awards 2019
 - une vidéo de 2 min (lien youtube, vimeo ou wetransfer)
- 2.6. Un dossier rempli et envoyé via notre plateforme a valeur d'inscription officielle et contraint le participant à s'acquiescer de la facture correspondante, même en cas d'une non-participation éventuelle.

Articles 3 : utilisation des supports

- 3.1. En déposant des dossiers de candidatures et les pièces jointes s'y rapportant (vidéos, publications, logos, images...), les participants autorisent Weyou Group à utiliser ces visuels dans tous ses supports de communication (sites internet, magazines, newsletters, réseaux sociaux, chaîne You Tube...)

Article 4: les frais d'inscription

Pour les exposants Heavent Meetings 2019 : Gratuit

- 4.1. Pour les candidats français et internationaux : 800€ HT pour le 1^{er} projet et 280€ HT par projet supplémentaire
- 4.2. Chaque candidature pour laquelle les frais d'inscription n'auront pas été payés avant le 11.02.2019 sera refusée par le comité d'organisation.
- 4.3. Les frais de participations de tout dossier candidat resteront dues à l'organisateur

Article 5: les prises en charge des finalistes

- 5.1. Pour les nommés internationaux : prise en charge par l'organisation des transferts AR aéroport, de 3 nuits en hôtel 5 étoiles à Cannes pour 2 personnes par dossier : 1 personne représentant l'agence et 1 personne représentant l'annonceur
- 5.2. Pour les nommés français : prise en charge par l'organisation des transferts AR aéroport, du transport Paris/ Nice AR et de 2 nuits en hôtel 5 étoiles à Cannes. Ceci pour le finaliste côté annonceur
- 5.3. Chaque dossier finaliste donne droit à 2 bracelets soirée pour la cérémonie des trophées du jeudi 28 mars.

Article 6: le jury

- 6.1. Les agences membres du jury ne peuvent pas se porter candidat